**Déclaration des liens d'intérêts à l'attention du Fonds de prévention du tabagisme (FPT)**

Les intérêts du secteur du tabac et de la nicotine[[1]](#footnote-2) sont incompatibles avec ceux de la prévention (cf. article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac FCTC et article 5, paragraphe 3, de l'ordonnance sur le Fonds de prévention du tabagisme). Pour que le FPT puisse décider d'une subvention ou de l'attribution d'un mandat, les demandeurs ou les soumissionnaires doivent déclarer tous leurs liens d'intérêts lors de la soumission de la demande de projet ou de l'offre. Si de nouveaux liens d'intérêts apparaissent ultérieurement, au cours de la décision ou du mandat, ils doivent également être immédiatement communiqués au FPT.

La déclaration des liens d'intérêts fait partie intégrante d'une éventuelle décision ou d'un éventuel contrat. **Des indications erronées dans la déclaration ou des nouveaux liens d'intérêts non déclarés pendant la durée de la disposition ou du contrat peuvent entraîner la révocation de la disposition ou du contrat. Dans ce cas, les contributions du FPT déjà versées doivent être intégralement remboursées.**

Pour les projets auxquels participent plusieurs organisations, une déclaration des liens d'intérêts doit être remplie pour chaque organisation. Cela inclut également les organisations qui agissent en tant que soutien / sponsor.

**Veuillez répondre aux questions ci-dessous, signer le formulaire à la main ou avec une signature électronique qualifiée et l'envoyer par courriel (PDF) à la personne responsable de votre dossier au FPT ainsi qu’ à info@tpf.admin.ch.**

Important : Si vous répondez "oui" à une ou plusieurs des questions ci-dessous, cela ne signifie pas dans tous les cas que votre demande sera rejetée ou que vous serez exclu de la procédure d'acquisition. Les implications seront examinées au cas par cas et, si nécessaire, clarifiées avec les requérants ou les soumissionnaires.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Veuillez cocher ce qui convient :** | **Oui** | **Non** |
| Au cours des cinq dernières années, avez-vous, ou une organisation dans laquelle vous travaillez professionnellement ou autrement, reçu des contributions financières de la part de personnes assujetties à la taxe au sens de l'art. 38 de l'OITab[[2]](#footnote-3), d'autres organisations du secteur du tabac ou de la nicotine ou de leurs organisations de lobbying, que ce soit sous forme de paiement pour des prestations de service (par ex. pour des conférences ou des conseils) ou sous forme de don ? |  |  |
| Au cours des cinq dernières années, avez-vous, ou une organisation dans laquelle vous travaillez professionnellement ou autrement, reçu des contributions non monétaires d'organisations du secteur du tabac ou de la nicotine[[3]](#footnote-4) ou de leurs organisations de lobbying, que ce soit en échange de services ou sous forme de dons ? |  |  |
| Au cours des cinq dernières années, avez-vous, ou une organisation dans laquelle vous travaillez professionnellement ou autrement, collaboré avec des organisations qui ont reçu des contributions financières de l'industrie du tabac ou de la nicotine ou de leurs organisations de lobbying ? |  |  |
| Au cours des 5 dernières années, avez-vous, ou une organisation dans laquelle vous travaillez professionnellement ou autrement, interagi d'une manière ou d'une autre avec des représentants de l'industrie du tabac ou de la nicotine ou avec leurs organisations de lobbying ? |  |  |
| Êtes-vous ou avez-vous été employé(e) par une organisation de l'industrie du tabac ou de la nicotine ou par leurs organisations de lobbying au cours des cinq dernières années ? |  |  |
| Avez-vous, ou une organisation dans laquelle vous travaillez professionnellement ou autrement, d'autres relations, non mentionnées jusqu'à présent, avec l'industrie du tabac ou de la nicotine ou ses organisations de lobbying ? |  |  |

**Si vous avez répondu 'oui' à une ou plusieurs questions, veuillez expliquer les faits exacts :**

Klicken Sie hier, um Text einzugeben.

**Par sa signature, le / la soussigné(e) confirme l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies et s'engage à divulguer immédiatement au FPT les éventuels liens d'intérêts qui pourraient apparaître au cours de la décision ou du mandat.**

Titre du projet / programme: Klicken Sie hier, um Text einzugeben.

Klicken Sie hier, um Text einzugeben.

NOM, PRENOM (en lettres majuscules)

Klicken Sie hier, um Text einzugeben.

Organisation

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date et signature

1. Le secteur du tabac et de la nicotine comprend, outre les fabricants et les importateurs, les fournisseurs et les distributeurs de produits du tabac et de la nicotine. [↑](#footnote-ref-2)
2. Sont assujettis à la redevance selon l'ordonnance sur l'imposition du tabac les fabricants et les importateurs de cigarettes et de tabac fine coupe destinés au marché intérieur. [↑](#footnote-ref-3)
3. Cf. notes de bas de page 3 et 1. [↑](#footnote-ref-4)